



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 2 avril 2019

## Fin d'activité de la société Volailles de l'Odet

Par arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2019, le Préfet du Finistère a demandé à la société Volailles de l'Odet à Landrévarzec d'arrêter sans délai son activité.

L'abattoir Volailles de l'Odet est spécialisé dans l'abattage de dindes et emploie une trentaine de salariés.

Cette mesure exceptionnelle a du être prise au regard des nombreuses et graves non conformités dans cette exploitation au regard des normes sanitaires en vigueur, et des risques pris en conséquence pour la santé publique.

L'exploitant de l'abattoir a été alerté à plusieurs reprises, sur l'insuffisance de maintenance et la dégradation importante des structures, et leurs conséquences sur l'hygiène de l'abattage. Arguant de difficultés financières liées à la mauvaise conjoncture de la filière « dindes », il a indiqué ne pas pouvoir réaliser les investissements nécessaires à la remise aux normes sanitaires de l'outil, qui se retrouve désormais dans un état ne permettant pas la poursuite de l'exploitation dans des conditions d'hygiène acceptables.

C'est pourquoi il a été procédé au retrait de l'agrément sanitaire de l'établissement.

---

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

[www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)



@Prefet29



Préfet du Finistère